



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT

Paris, le jeudi 4 février 2016

L'innovation urbaine
pour la transition écologique des territoires :
Les lauréats de l'appel à projets « Ville de demain »



Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et **Sylvia Pinel**, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité ainsi que **Louis Schweitzer**, Commissaire Général à l'Investissement, et **Pierre-René Lemas**, directeur général du groupe Caisse des Dépôts annoncent les résultats de la seconde tranche de l'appel à projets « **Ville de demain** » (2015-2017).

Le Programme d'Investissements d'Avenir « Ville de demain », géré par la Caisse des Dépôts, favorise l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville, dans le cadre de la démarche **ÉcoCité**.

L'État accompagne ainsi les projets urbains intégrés, innovants portés par des acteurs publics et privés, dans des métropoles ou des grandes agglomérations. L'objectif de cette démarche partenariale est de développer des villes attractives et résilientes qui préservent l'environnement, la cohésion sociale et la qualité de vie de leurs habitants.

La seconde tranche de l'appel à projets « Ville de demain » est un véritable succès : plus de **150 millions d'euros sont engagés** pour soutenir l'innovation urbaine et accélérer la transition énergétique, au travers de projets de territoire ambitieux.

Les projets sélectionnés proposent des réponses aux enjeux de résilience des territoires face aux risques (modélisation des nappes phréatiques, systèmes d'alerte des crues) ou de renouvellement urbain, d'attractivité des territoires et de qualité de vie : reconversion industrielle, régénération de friches urbaines, retournement de la ville sur le fleuve, attractivité résidentielle en zone dense, production d'énergie renouvelable en lien avec la construction de bâtiments à énergie positive, rénovation énergétique, gestion de la mobilité ou encore valorisation d'espaces naturels, en lien avec la nature en ville.

La deuxième tranche du programme « Ville de demain » consacre l'émergence de nouveaux enjeux d'aménagement tels que la logistique urbaine, les marchés d'intérêts nationaux, la gestion des déchets en zone urbaine dense ou des déchets de chantiers. L'agriculture urbaine, les démarches participatives, l'économie sociale et solidaire (ressourceries ou mise en place de techniques de réemploi des matériaux), la santé ou le vieillissement de la population (services connectés pour les seniors, services de maintien à domicile) sont également particulièrement présents dans les nouveaux projets ÉcoCités.

Les réponses aux enjeux de développement durable proposées par les ÉcoCités relèvent à la fois des innovations technologiques (CIM multi-échelles, monitoring urbain environnemental, réseau Data center, living lab d'innovation de l'énergie...) et des innovations d'usage autour de la co-construction avec les habitats et les acteurs privés fondées sur les valeurs socles du partage et de la solidarité.

31 territoires sont désormais intégrés à la démarche ÉcoCité. Ils bénéficient à ce titre du soutien financier et de l'accompagnement de l'État à la capitalisation et à la valorisation de leurs projets.

Les 31 ÉcoCités soutenues par les investissements d'avenir :

Metz Métropole
Pays du Haut Val d'Alzette
Strasbourg Métropole des Deux-Rives
Bordeaux Plaine de Garonne
Clermont Métropole
Grand Lyon
Grenoble-Alpes Métropole
Brest Métropole
Rennes Métropole
Ardoines-Seine Amont

La Défense Seine Arche
Grand Roissy
Marne-la-Vallée
Mont-Valérien
Paris-Arc de l'innovation
Paris-Saclay
Plaine Commune
Plaine de l'Ourcq-Est Ensemble
Quartier universitaire international du Grand Paris
Seine Aval
Sénart
Société du Grand Paris
Montpellier Méditerranée Métropole
Toulouse Métropole
Métropole européenne de Lille
Métropole Rouen Normandie
Nantes Saint-Nazaire
Euroméditerranée Marseille
Nice Côte d'Azur
Toulon Provence métropole
ÉcoCité insulaire et tropicale

À propos du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) piloté par le Commissariat Général à l'Investissement

Doté de 47 milliards d'euros, dont plus de 36 milliards ont déjà été engagés, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) a été mis en place par l'Etat en 2010 afin de financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six axes stratégiques majeurs pour la France de demain ont ainsi été identifiés :

- L'enseignement supérieur et la formation.
- La recherche et sa valorisation.
- La modernisation industrielle.
- Le développement durable.
- L'économie numérique.
- La santé et les biotechnologies.

La gestion du PIA a été confiée à dix opérateurs, dont le groupe Caisse des Dépôts, qui gère ainsi 13,7 milliards d'euros déclinés en 36 conventions.

Lien vers le Dossier de presse

Retrouvez toutes les informations relatives à la démarche Ecocité sur le site du ministère
www.territoires.gouv.fr/les-ecocites

Retrouvez **le communiqué en ligne**

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31

Service de presse de Mme Sylvia Pinel : 01 44 49 85 13

Service de presse groupe Caisse des Dépôts : 01 58 50 40 00

